

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 465 408

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 23660

(54) Lunette pour chevaux.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 13/00; A 61 F 9/02; B 68 B 1/10.

(22) Date de dépôt..... 24 septembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 27-3-1981.

(71) Déposant : HAEMMERLE Bernard, résidant en France.

(72) Invention de : Bernard Haemmerle.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne un dispositif du type "masque" ou "lunette" permettant d'agir à la fois ou indépendamment sur la perception optique, le champ de vision et d'assurer la protection des yeux des animaux.

5 Aucun dispositif connu de ce genre permet d'agir à la fois ou indépendamment de manière à couvrir les caractéristiques indiquées ci-dessus.

Le dispositif objet de l'invention peut s'appliquer en particulier pour le cheval à l'entraînement, au dressage, en 10 concours hippique ou en course et vise à assurer la protection des yeux contre la projection de corps étrangers tels que poussière, gravier, sable, pluie, boue, vent, neige, élastiques utilisés pour les départs en course, etc... qui perturbent l'attention du cheval et détériorent sa performance.

15 Le dispositif peut être filtrant de manière à atténuer la luminosité, certaines couleurs et ombres qui perturbent l'attention du cheval.

Le dispositif peut être la structure d'accueil pour fixer des œillères de différentes grandeurs et orientables 20 qui limitent le champ de vision.

Le dispositif peut servir de support pour appliquer, si besoin était, une correction optique au moyen d'une lentille appropriée.

Le dispositif, objet de l'invention, peut, par ces différents moyens d'action, être déterminante pour obtenir une meilleure position, un meilleur placé, une allure plus souple, pour favoriser les performances et la vitesse, pour calmer l'animal et le rendre moins "sur l'œil".

Le dispositif objet de l'invention est constitué d'un 30 "masque" protecteur en matière solide transparente ou teintée ou en grillage.

Le dispositif peut également être constitué d'éléments protecteurs pour chaque œil.

Le dessin annexé sur la planche PLI/1 illustre, à titre 35 d'exemple les éléments protecteurs en forme de coquilles 1 sur la FIG.2.

Les coquilles transparentes, incolores, peuvent être teintées pour constituer un filtre aux couleurs ou aux ombres. Elles sont en matière "non mouillante" de manière à ce que toute projection de boue glisse et libère le champ de vision du cheval.

5 Elles n'introduisent pas de déformation optique. Elles sont munies de trous pour le rivetage des sangles. Le rebord 2 FIG.2 de la coquille 1 FIG.2 constitue une couronne plane. La face inférieure va recevoir une couronne de mousse 2 FIG.2. La face supérieure va recevoir un adhésif ou velcro pour permettre la 10 fixation d'oeillère optique ou filtrante FIG.3. L'oeillère est constituée d'une partie de coquille coupée selon le diamètre. L'oeillère vient alors se plaquer sur la coquille au moyen de 15 l'adhésif ou velcro. Elle peut être rivetée définitivement. Des ventouses peuvent aussi être utilisées pour le maintien des œillères ou des verres correcteurs.

La sangle 3 contient un dispositif pour régler la distance entre les coquilles. La coquille 1 est solidaire d'un crochet 4. La coquille 2 est solidaire d'une sangle avec dispositif de réglage 7 et un passant 5 pour aller dans la sous-gorge.

20 L'anneau 6 s'accroche sur le crochet 4. La sangle 8 permet d'ajuster les coquilles à la hauteur des yeux au moyen du passant 9 fixé dans la tête.

Le dispositif objet de l'invention peut être utilisé généralement sur le cheval mais peut avoir des applications secondaires dans le domaine vétérinaire pour des soins aux yeux d'animaux.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1-Dispositif permettant de faciliter, protéger ou rectifier la vision du cheval de manière à augmenter la performance, caractérisé par le fait qu'il comporte un élément protecteur qui s'adapte devant les yeux du cheval.
- 5 2-Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que l'élément protecteur est un masque plan.
- 3-Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que l'élément protecteur est un masque bombé.
- 4-Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que 10 l'élément protecteur est constitué de coquille.
- 5-Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que l'élément protecteur est incassable, transparent et non-mouillant et filtrant.
- 6-Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 15 caractérisé en ce que l'élément protecteur sert de base à différents types d'oeillères filtrantes et ajustables, et à des lentilles correctrices.
- 7-Dispositif selon la revendication 6 caractérisé par le fait que l'oeillère peut être opaque.
- 20 8-Dispositif selon les revendications 6 et 7 caractérisé en ce qu'une oeillère particulière placée uniquement au centre de la coquille obstrue la vue latéralement mais laisse le champ de vision libre en haut, en bas, en arrière et en avant.
- 9-Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait 25 que l'élément protecteur peut être une grille en métal, plastique ou fil.

PL. UNIQUE

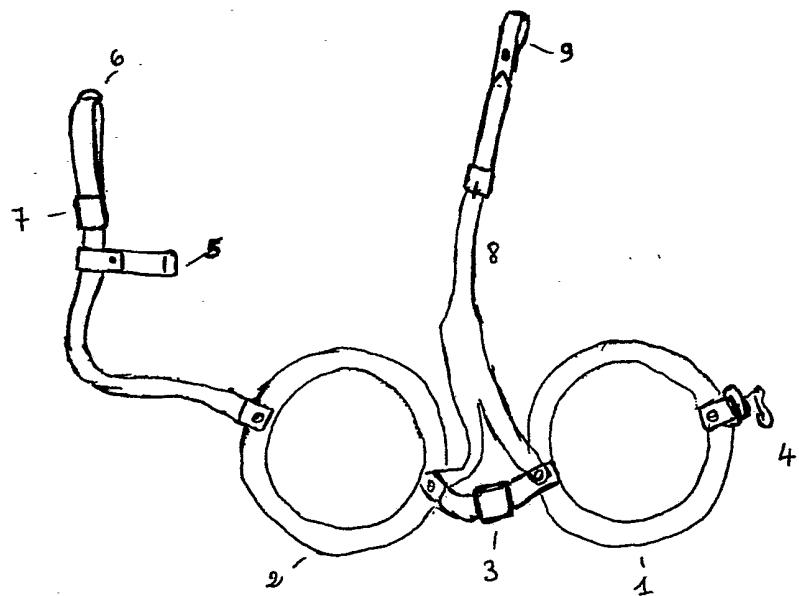


FIG 1

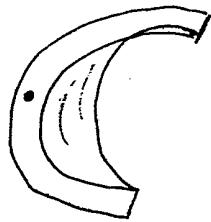


FIG 3

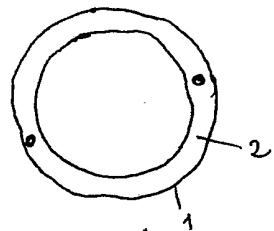


FIG 2